

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil treize, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du sept novembre deux mil treize sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents : 17 absents: 2

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Daniel DAHIOT - Chantal GODET - Philippe JACQUES – Véronique MARCHAND-SAVALLE - Patrick MASSET - Tiphaine MAUSSION –Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU - Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé : Roger POULARD

Absent excusé : Jean-Jacques HERVOUIN

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoir : Jean-Jacques HERVOUIN à Nathalie CLOUET

13-68 Mise en accessibilité de la mairie, la salle des mariages et la poste – maîtrise d'œuvre

Vu la mise en concurrence,

Vu le rapport de l'analyse des offres,

Vu la proposition de la commission « bâtiments »,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE de retenir le cabinet d'architectes BRUNET et associés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant de 25 116 € TTC.

13-69 Lotissement du Trésor – marché - avenant

Vu la délibération n°10-44 du Conseil Municipal du 27 avril 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CHAZE TP ;
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux modificatifs portant sur le lot « voirie » ;
Vu la décision de la commission « voirie » ;

entreprise	montant initial du marché en € HT	avenant 1 en € HT	montant total du marché en € HT
Avenant n°1			
CHAZE TP	319 886,00 €	- 1 278,95 €	318 607,05 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant

13-70 Bail commercial Supérette Utile

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE de conclure un bail commercial avec la SARL Disbais
FIXE le montant annuel du loyer à 27 977,28 € HT,
CHARGE Me LECOMTE notaire à Bais de la rédaction du bail,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce bail.

13-71 Bail commercial 1 rue de la Fontaine

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

Madame GODET n'a pas participé au vote.

DECIDE de conclure un bail commercial avec Madame Martine LEVAGUERESE pour le local au rez-de-chaussée 1 rue de la Fontaine,
FIXE le montant mensuel du loyer à 300 € HT,
CHARGE Me LECOMTE notaire à Bais de la rédaction du bail,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce bail.

13-72 Participation financière des communes extérieures pour les frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert

Vu les frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert pour l'année 2012;
Vu l'avis de la commission « affaires scolaires » ;
Vu l'avis de la commission « finances » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE de fixer la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école Jacques Prévert pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

- élèves en maternelle : 788,21 €

- élèves en primaire : 302,65 €

13-73 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

APPROUVE les devis suivants (investissement):

BUDGET PRINCIPAL		
La Poste – Fourniture d'une porte coupe-feu	CFMI	651,82€ TTC Article 2313-999
Panneaux de rues et numéros de maison	LACROIX	726,50 € TTC Article 21578-21
Porte du local technique - digicode	GABOURY	269,10 € TTC Article 2313-999

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Station d'épuration - fourniture et pose d'un préleveur neuf	VEOLIA	4 186 € TTC Article 2315-999

13-74 Tarif CDROM et étiquettes – liste électorale

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

FIXE le prix de vente de la liste électorale sur CD Rom à 1,50 € et sur des planches d'étiquettes à 150 €.

13-75 Admission en non-valeur

L'EURL West a été déclarée en redressement judiciaire par jugement du 12 septembre 2011, converti en liquidation judiciaire par jugement du 17 octobre 2012.

Cette entreprise reste débitrice des titres de recette n°440,449 et 568/2012 représentatifs de loyers et du titre 528-2012 représentatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le tout pour un montant de 1 326,05 €.

Le liquidateur atteste l'irrecouvrabilité totale de la créance.

Vu la demande du Trésorier,

Vu l'avis de la commission Finances,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

ACCEPTE la demande d'admission en non-valeur pour un montant de 1 326,05 €.

13-76 Budget lotissement « Le Trésor » - virement d'une partie de l'excédent sur le budget principal

La Commission « Finances » propose d'effectuer le versement d'une partie de l'excédent du budget Le Trésor sur le budget principal (300 000€), le solde sera versé à la clôture du budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

13-79 Lotissement du Trésor - réservation de lot

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;
Vu le courrier de Madame Stéphanie LOUVEL portant réservation du lot n°28 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18	Présents :17
Voix contre :0	Votants :18
Abstentions :0	

DECIDE la vente de ce lot du lotissement du Trésor à la personne ci-dessus désignée ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

13-80 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 476, AB 477 et AB 482, 28 rue du Docteur Lebreton ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 1238, rue du Trésor ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 1239, rue du Trésor ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 118, et AB 1167, 31 rue de la Croix ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18	Présents :17
Voix contre :0	Votants :18
Abstentions :0	

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

13-81 Réforme des rythmes scolaires 2014– organisation du temps scolaire

Vu la décision de la commission « Affaires scolaires » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17	Présents :17
Voix contre :0	Votants :18
Abstentions :1	

VALIDE le nouvel emploi du temps suivant:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h50	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
Matin	9h-12h15 Enseignement	9h-12h15 Enseignement	9h-12h Enseignement	9h-12h15 Enseignement	9h-12h15 Enseignement
Pause méridienne	12h15-13h45	12h15-13h45		12h15-13h45	12h15-13h45
Après-midi	13h45-16h30 Enseignement	13h45-15h Enseignement		13h45-16h30 Enseignement	13h45-15h Enseignement
		15h-16h30 TAP / APC			15h-16h30 TAP
Total heures enseignement 24 h	6 h	4h30	3h	6 h	4h30
Total heures activités périscolaires 3h		1h30			1h30

APC : activités pédagogiques complémentaires (36h soit 1h par semaine) : créneaux non définis

DECIDE de prendre en charge les activités périscolaires de l'école Jacques Prévert et celles de l'école Notre Dame d'Alliance.

13-82 SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine– rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets 2012

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Monsieur Stéphane JEUSSET présente aux élus le rapport du SMICTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :
Voix pour :18 Présents :17
Voix contre :0 Votants :18
Abstentions :0

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012,
INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la mairie.

13-83 Personnel – création et suppression de postes

Vu les avancements de grades ;
Vu l'avis de la commission « personnel » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :
Voix pour :18 Présents :17
Voix contre :0 Votants :18
Abstentions :0

DECIDE :
Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

fonctions	suppression	création	date
ATSEM	Agent territorial spécialisé de 1 ^{ère} classe	Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	01/11/2013